

Les cabinets des psychologues de l'Ain restent ouverts durant cette période. Plus que jamais, prenez soin de votre santé mentale.

Contactez-nous !

Les psychologues libéraux du département de l'Ain restent en activité durant ce reconfinement. En effet, le délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie confirme la possibilité d'ouverture des cabinets des psychologues libéraux :

« Leurs usagers peuvent ainsi s'y rendre en cochant la case de l'attestation permettant les déplacements pour effectuer des consultations, examens ou soins.

En effet, les autorisations ou interdictions d'ouverture portent non sur des catégories de professions mais sur des types d'Établissements Recevant du Public (ERP). Les cabinets des praticiens médicaux et paramédicaux libéraux s'assimilent à des bureaux au regard de la réglementation ERP, pour lesquels aucune interdiction n'est posée. Par ailleurs, le décret du 29 octobre 2020 ne régleme pas l'activité des professionnels de santé libéraux au-delà des mesures « barrière » prévues à l'article 27. »

- Si vous vous sentez oppressé, déprimé, si vous avez des idées noires ou des crises d'angoisse, il est important de ne pas rester seul.
- Cette période de crise sanitaire est anxiogène, l'isolement provoqué par le confinement nous rend plus vulnérable.

Contactez un psychologue libéral de votre choix.

L'Association des Psychologues de l'Ain s'était mobilisée, sur la base du bénévolat, pour proposer un dispositif de soutien psychologique aux soignants du département dès le début de la crise sanitaire et ce jusqu'à la fin de l'été. Nous avons été interpellés par différents professionnels de soin, structures hospitalières et soignants en libérale pour prendre en compte la souffrance des soignants et éventuellement prémunir la survenue de burn out.

Aujourd'hui, le constat que nous faisons est différent. Les cabinets libéraux sont ouverts et reçoivent de nombreuses demandes difficilement compatibles avec une activité bénévole. Pour rappel notre mission première était de proposer un dispositif de prise en charge et de suivi de la santé mentale dans un contexte dégradé, dans l'attente de dispositifs plus pérennes. Aujourd'hui, certains établissements se sont organisés en interne, d'autres ont fait des partenariats avec des prestataires extérieurs, dans tous les cas les professionnels libéraux s'organisent et continuent d'être à l'écoute et d'accompagner la réflexion dans la mise en place de tout dispositif de soutien psychologique.

D'autre part, au niveau local, le CPA a mis en place un numéro de téléphone pouvant orienter les demandes liées à cette crise sanitaire vers le bon interlocuteur :

Plateforme téléphonique Echo Santé Mentale : 04 74 52 24 40 de 9h30 à 17h30.

Prendre soin de soi, c'est aussi prendre soin de sa santé mentale.

Association des Psychologues de l'Ain

Rachel Bernard - Présidente



[Facebook : psychologues de l'Ain](#)